



2017

Formation Santé & Sécurité

SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT

(article L4644-1.-I du Code du travail)

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

► Objectifs

- Connaître les fondements juridiques et méthodologiques de l'évaluation des risques professionnels et de la démarche de prévention dans l'entreprise.
- Se doter de la capacité de mettre en œuvre les outils d'évaluation des risques.
- Savoir mettre en place une démarche efficace de prévention de la santé et la sécurité au travail dans l'entreprise.
- Sensibiliser l'ensemble des travailleurs de l'entreprise au respect des règles de santé et sécurité au travail.

► Programme

J1 – La préparation de la démarche de prévention

- Le contexte de la démarche de prévention
 - Définition : valeurs essentielles et bonnes pratiques
 - Positionner son entreprise dans la démarche de prévention
 - Les bases légales et réglementaires
- Les conditions de réussite de la démarche de prévention
 - L'implication des acteurs internes
 - Le support de compétences externes
 - Le rôle spécifique du Salarié Désigné Compétent
- La base de la démarche de prévention : l'EvRP
 - Les différentes phases de l'EvRP
 - Les ressources documentaires nécessaires
 - Le recueil de témoignages des salariés
 - L'animation de la démarche
 - La validation et la restitution des travaux auprès des décideurs et participants
- Le choix d'une méthode d'EvRP
 - Avantages et limites des différents types d'approches
 - L'adaptation des outils existants à la méthode retenue

J2 – La conduite de la démarche de prévention

- L'élaboration du DU par l'identification et la cotation des risques
 - A priori : par l'analyse des situations de travail (définition risque / danger / situation de travail, etc...)
 - A posteriori : par l'analyse AT/MP
 - Le choix d'un système de cotation
 - La mise en pratique
- L'élaboration d'un programme annuel de prévention
 - Définir les propositions d'actions suite à de l'EvRP
 - Prioriser les actions de prévention
 - Etablir le plan d'actions
 - Gérer le suivi des actions de préventions
 - Organiser la mise à jour de l'EvRP

J3 – La mise en œuvre de l'EvRP en pratique : restitution des travaux intersession par les participants

► Les + de la formation

- Une formation certifiée par les CARSAT ;
- Une approche opérationnelle basée sur la résolution de cas pratiques reprenant les situations rencontrées en entreprise ;
- Un entraînement adapté aux situations les plus courantes pour acquérir les méthodes et outils adaptés ;
- Une évaluation des acquis basée sur un travail intersession concret.

Public concerné

Référent sécurité
RH
Manager

Durée de formation

2 + 1 jours : 21 heures

Nb. de participants

Intra-entreprise /
Inter-entreprises :
10 stagiaires max.

Intervenants

Juriste Droit Social Intervenant
en Prévention des Risques
Professionnels (IPRP)

Tarif H.T.

1500 € HT

Lieu de formation

Paris
Lyon
Aix-Marseille

Dates de formation

Nous consulter